Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 116

Artikel: Le progrès : la planification des mots historiques
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028392

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avantage aux syndicats Non pas une subvention, mais un droit

Le renouvellement pour cinq ans de la convention qui lie, dans la métallurgie et la construction de machines, l'Association patronale et la F.O.M.H. a quelque chose de transitoire. Aux améliorations traditionnelles (vacances, prestations sociales), elle ajoute des éléments nouveaux, encore mal définis, mais prometteurs. On sait qu'était réclamé un avantage en faveur des travailleurs syndiqués. Le patronat a refusé de faire à l'égard de chacun d'eux un geste individuel, mais il a concédé à l'organisation syndicale comme telle des prestations financières. On a résumé la tractation par la formule : à défaut d'un avantage aux syndiqués a été arraché un avantage au syndicat.
Il y a là, effectivement, du nouveau et qui peut mener loin. Mais c'est aussi une source de malentendus.

Paix, ordre et subvention

Il est des mots qui sont de plus en plus mal compris. Ainsi paix du travail. Paix étant interprété par des jeunes non pas dans le sens de volonté de négocier, diplomatie se substituant à la guerre ouverte, convention collective, mais plutôt comme synonyme de capitulation, drapeau blanc, soumission au système capitaliste établi.
De même le mot ordre. Les responsables syndicaux font souvent remarquer que grâce à l'organisation professionnelle l'ordre règne sur les chantiers et dans les usines. De là ils font parfois le saut qui consiste à dire que cet ordre mérite récompense. (Ici, incontestablement, il n'y a pas « mal entendu » par les détracteurs; il y a « mal dit »; le syndicat ne fait pas régner l'ordre en calmant les mécontents, il devrait tenter au contraire de donner plus de force à la revendication en lui confiant un poids collectif). Dès lors, l'avantage au syndicat, obtenu dans la paix et pour l'ordre, est compris fâcheusement comme une sorte de subvention patronale. On entend dire : les patrons vont payer les syndicats et immédiatement d'autres enchaînent : les syndicats vont se faire acheter par les patrons.
C'est donc à partir de là qu'il faut ouvrir la discussion.

Recrutement, information, technicité.

Quelques traits, brièvement rappelés, des conditions d'affrontement : importance du recrutement des hommes les plus qualifiés, rôle de l'information, technicité des problèmes.
Recrutement : il faudrait longuement décrire la politique de recrutement et de formation des états-majors dans les grandes entreprises : jeunes universitaires engagés en surnombre pour qu'on ait une option sur le meilleur; voyages, cours de formation, mises à l'essai, etc.
Information : par qui sont donc subventionnés les nombreux bureaux de service de presse patronaux, les journalistes spécialisés, les juristes qui tiennent à jour les dossiers ? Par les entreprises.
Technicité : les organisations patronales gèrent de surcroît de nombreuses caisses professionnelles à but social; d'où un nombreux personnel mis en place, duquel il est facile en temps et lieux de détacher un homme pour lui confier une étude particulière.
En bref, des hommes nombreux, au niveau des entreprises ou des organisations, de larges moyens financiers pour influencer l'opinion et l'informer dans l'optique voulue.
Et en face ? Un équipement pauvre. Les syndicats doivent faire front avec de faibles moyens : les cotisations de leurs membres.
Il est évident qu'à partir du moment où l'on se situe dans une perspective de négociations, d'éducation des militants, d'études des questions techniques, d'information de l'opinion publique, etc., les syndicats, réduits à leurs seules ressources, sont en situation d'infériorité quand le patronat dispose lui d'abondantes forces financières et humaines.

Un droit

La caractéristique du régime capitaliste est d'attribuer la plus-value aux seuls propriétaires des moyens de production et de prétendre que le droit des travailleurs s'éteint à partir du moment où ils touchent un salaire.
Cette conception est à contester sur tous fronts (droit à l'information, droit à la présence syndicale, droit sur l'autofinancement, etc...). Dans cette ligne-là, il est évident que sur les richesses produites par l'entreprise, il serait inéquitable que seul le patronat puisse prélever les sommes nécessaires pour son information, sa documentation, sa propagande, son recrutement.
Il y a en quelque sorte un droit des syndicats, eux aussi, sur les frais généraux de la profession.
Cette revendication signifie donc que le salaire à l'heure ou au mois n'épuise pas les prétentions des travailleurs; comme telle, elle est prometteuse.

Dites-le en grec

Lu récemment dans la presse :
« Les entrepreneurs des pompes funèbres du canton du Valais se sont groupés, sous l'appellation d'Association thanatologique, pour défendre leurs intérêts. »

Le français, langue étrangère

Nous consacrerons dans notre prochain numéro un article au problème des minorités dans l'administration fédérale.
En guise d'introduction, cet extrait du « Règlement de l'Ecole suisse d'aviation de transport. Swissair S.A. »

> 2.6 **Langues en usage**
> L'allemand et l'anglais sont les langues officielles de l'enseignement. Celui-ci peut être donné en dialecte suisse allemand si celui-ci est familier à tous les élèves d'une classe. Les élèves de langues étrangères reçoivent, dans la mesure du possible, des explications complémentaires dans leur langue maternelle.

Exploitation de la main-d'œuvre féminine

Le cinquantenaire du B.I.T. a fait se déplacer l'officialité suisse. L'hommage aurait été plus concret si ce jubilé avait été honoré par la ratification d'une convention internationale du travail. La convention N° 100, sur l'égalité de rémunération, à travail de valeur égale, des hommes et des femmes, est toujours boudée par les autorités suisses, depuis son échec devant le Conseil des Etats.
Or, dans certains secteurs, les salaires féminins sont scandaleusement bas, inférieurs d'un quart aux salaires masculins eux, déjà, insuffisants. Le rapport que Maria Zaugg-Alt a présenté devant les congressistes de la F.C.T.A. (Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation) est fort édifiant. La « Correspondance syndicale suisse » en donne un compte rendu dont nous tirons quelques passages significatifs.
« Dans l'industrie des conserves, par exemple, la relation entre salaires masculins et féminins est particulièrement déplorable. En 1969, les gains horaires minimaux des femmes atteignent 68,83 % seulement et les gains maximaux (après dix ans de service) 72,29 % de ceux des travailleurs non qualifiés. Les salaires des ouvrières sans qualification s'inscrivent entre 530 et 630 francs par mois et ceux des ouvriers non qualifiés entre 780 et 880 francs. En 1966, une nouvelle catégorie a été créée pour les femmes qui assument des responsabilités; leurs salaires s'établissent entre 600 et 700 francs. La majorité des ouvrières restent cependant confinées dans les classes inférieures de gain.
» Dans cette industrie, les heures supplémentaires sont nombreuses à certaines saisons. Mais elles imposent de trop lourdes exigences aux femmes qui ont des devoirs familiaux. Il est inadmissible qu'elles doivent sacrifier leur santé pour gagner, temporairement seulement, un salaire plus ou moins décent — mais plutôt moins que plus !
» La situation n'est guère meilleure dans l'industrie du chocolat. La relation entre salaires féminins et masculins s'est même détériorée au cours des dernières années. De 74,6 % du salaire des hommes en 1963, les salaires féminins sont tombés à 74,2 % en 1969 (74,8 % après dix ans de service). Les ouvrières sans qualification gagnent de 630 à 710 francs par mois et les travailleurs non qualifiés de 850 à 950 fr. Un jeune homme de dix-neuf ans est mieux payé que des femmes qualifiées ou chefs d'équipes !
» Dans l'industrie des pâtes alimentaires, les salaires des femmes non qualifiées atteignent 75,69 % de ceux des hommes non qualiifés (78,19 % pour les femmes semi-qualifiées). La situation est à l'avenant dans d'autres secteurs de l'industrie de l'alimentation. Chez Maggi S.A. les salaires féminins atteignent un plafond de 76,75 et de 77,45 %. Knorr AG ouvre cependant des voies nouvelles. Une convention collective entrée en vigueur le 1er janvier 1968 reconnaît le principe de l'égalité de rémunération à travail de valeur égale. Il doit être réalisé d'ici au 1er janvier 1972. Actuellement, les ouvrières gagnent de 850 à 960 francs par mois au regard de 1100 à 1150 francs pour les ouvriers. Par rapport aux autres entreprises Knorr fait figure de pionnier du progrès social. »
Si les associations féministes utilisaient leurs moyens de propagande pour faire pression sur les entreprises rétrogrades, il y aurait des succès à attendre. Maggi ou Knorr ? Le critère de choix est tout donné. Chaque entreprise commerciale qui débouche sur le commerce de détail est sensible à l'image qu'on a d'elle. Aucune ne supporterait la réputation d'exploiter la main-d'œuvre féminine. Suffit de donner les noms.
Il n'y a pas que la place fédérale à Berne où l'on puisse donner des aubades protestataires de sifflets à roulettes.

Le progrès : la planification des mots historiques

N'ajoutons plus rien aux dissertations inspirées par la conquête de la lune. Chacun a pris sa part. Un théologien même démontrait longuement dans un journal romand que si le christianisme monothéiste n'avait pas dédivinisé les astres (à part l'étoile de Béthléem, qu'il ne citait pas), s'il n'avait pas rendu les corps célestes à l'état de matière, l'homme n'aurait pas entrepris le voyage à la Lune (ni Galilée qu'il ne citait pas rétracté sa doctrine).
Malgré tout, il y a un détail qui n'a pas été relevé. Les cosmonautes firent leur travail proprement, scientifiquement, sans lyrisme. Certains auraient voulu que de surcroît ils poétisent, qu'ils baratinent.

Que leur faut-il ? Qu'ils envoient donc Claude Mossé dans la lune !
Il n'y eut à cette sobriété qu'une exception. Avant qu'il posât le pied sur la lune, le centre de Houston avertit Armstrong. « Vous n'avez plus qu'un petit pas à faire ». Il répondit : « Un petit pas pour moi, mais un grand bond pour l'humanité. »
C'était le mot historique, qui contrastait furieusement avec le laconisme des cosmonautes sélènes. Et il faut bien admettre qu'il avait été préparé; le mot était dans le plan de vol.
Autrefois on fabriquait après coup ceux de César, de Charlemagne ou de Winkelried. Maintenant on les planifie. C'est encore une forme du progrès !

Le sens du mot épargne

Il y aura quelque chose de changé le jour où l'ensemble des travailleurs en Suisse aura compris que le mot épargne a plusieurs sens et qu'à l'épargne individuelle, dite épargne des ménages, s'ajoutent, dans les comptes nationaux, sous la rubrique épargne, les amortissements et l'épargne des entreprises.
Les appels constants à la seule épargne des ménages, comme s'il s'agissait d'une vertu civique, camouflent les autres formes de l'épargne, qui assurent aux entreprises leur autofinancement; on escamote ainsi le fait que l'épargne des entreprises est constituée en grande partie par des salaires non-distribués.
Exemple de cette confusion entretenue : nous l'empruntons à M. Hans Strasser, directeur de la Société de Banque Suisse, qui a brossé, récemment, à Fontainebleau, un tableau de la Suisse, place financière internationale. Il déclara :

« Favorisée par la stabilité monétaire, car tout est évidemment lié, l'épargne a de longue date atteint un niveau très élevé en Suisse. Depuis la fin de la guerre, le taux d'épargne globale de notre pays a régulièrement été supérieur au taux correspondant de la plupart des autres nations industrialisés. De 1964 à 1968, par exemple, il s'est établi en moyenne à 28 % du produit national brut, proportion qui dans le monde entier n'a été dépassée que par le Japon. Grâce à cette formation intensive d'épargne, il a été possible non seulement de financer les investissements intérieurs, mais de mettre également une part appréciable de capitaux à disposition de l'étranger.
» La densité du système bancaire a évidemment beaucoup contribué à la collecte de ces capitaux, encore qu'il soit difficile de dire si ce n'est pas plutôt le sens de l'épargne de la population qui a stimulé le développement de circuits financiers efficaces. Quoi qu'il en soit, on compte aujourd'hui 4300 comptoirs dans notre pays, soit 1 pour quelque 1300 habitants, à quoi s'ajoutent un important réseau d'assurances ainsi qu'un nombre appréciable de sociétés financières. Seule cette densité de l'appareil bancaire permet de collecter l'épargne de manière intensive et de l'acheminer là où il est possible de l'utiliser avec un maximum d'efficacité.
» Sans ce sens de l'épargne, considérée par la population comme une vertu cardinale, et sans cet enracinement du système bancaire dans le terroir, la position internationale de la Suisse serait inconcevable. »

Or, le 28 % du produit national s'applique à l'épargne brute; mais ensuite, en cours d'explication, on ne se réfère plus qu'à l'épargne collectée par les banques, c'est-à-dire essentiellement à l'épargne des ménages.
Et pourtant, quand on examine les rubriques de l'épargne globale suisse, on découvre qu'elle est faite d'amortissements et d'épargne des entreprises pour plus de 55 %.
Ne pas le dire, c'est éluder la question de savoir à qui reviennent les titres de propriété sur cette accumulation d'épargne. Aux seuls actionnaires ?
Mais il s'agit pour une bonne part de salaires non-distribués...

Nouveau règlement à la Faculté des lettres de Genève

Comme les autres universités romandes, la Faculté des lettres de Genève était régie par un règlement désuet, lourd, à prétention encyclopédique, malgré les simplifications apportées en 1963 et 1966, au prix, il est vrai, d'un allongement des études, à quatre ans. En 1966, notamment, la suppression du latin et de l'histoire comme branches obligatoires fut un premier tournant.
La première année d'étude comprenait notamment un véritable programme de culture générale : trois branches et la philosophie obligatoire.
Les événements de 1968 agitèrent aussi l'Université de Genève. En Faculté des lettres, les cours furent suspendus le 11 juin pour une journée de discussion, il sortit un certain nombre d'idées au milieu de l'inévitable fatras.
Une première commission professorale procéda durant l'été à un premier tri, élabora un avant-projet; ce fut, lors de la présentation aux cinq sections de la Faculté, un semi-échec, à cause notamment du maintien obligatoire de la philosophie. Nouvelle commission (professeurs, assistants, étudiants) qui reprit l'ouvrage, sans trop s'occuper de la représentativité, contestée ou contestable de celui-ci ou celui-là. Et cette fois, on accouche d'un enfant viable.
Les mérites du nouveau projet, sur lequel M. Bernard Gagnebin renseigne dans le dernier numéro d'Uni-Information sont incontestables. (Ce compliment n'engage pas la responsabilité des collaborateurs genevois de D.P.).
Soulignons brièvement !
Les études portent sur trois disciplines. L'étudiant choisit librement. Le règlement énumère simplement les vingt et une disciplines enseignées à Genève.
La discipline A est étudiée pendant quatre ans, la discipline B pendant trois ans, la discipline C pendant deux ans.

La discipline C pourra éventuellement être choisie dans une autre faculté. Les combinaisons, les variantes sont donc innombrables. Il faut souligner l'importance de cette dernière innovation (possibilité de choisir une branche non typiquement littéraire) qui corrige ce que le cloisonnement par faculté a souvent d'étroit.

Reste le problème des futurs enseignants, car enfin le 75 % des étudiants en lettres vont choisir cette activité professionnelle. Le règlement se contente très libéralement, en annexe, de recommander les combinaisons souhaitables pour ceux qui se destinent à l'enseignement secondaire.

Ce règlement ne résout pas tous les problèmes. Son efficacité dépendra beaucoup des plans d'étude de chaque discipline, où risque de subsister le pointilleux encyclopédisme universitaire. La coordination avec les facultés de Lausanne et Neuchâtel est aussi à approfondir. Mais tel quel, c'est un sérieux pas en avant.

Il est probable que le nouveau règlement pourra entrer en vigueur, si le Conseil d'Etat le ratifie, en octobre déjà.

En une année, sortir un règlement préparé en commun par les étudiants et les professeurs, c'est digne d'être remarqué.

La gauche internationale et le Moyen-Orient

On se souvient peut-être, presse et radio ont donné l'information, que s'est réunie à Paris (22 février 1969) une conférence qui se proposait comme but « la constitution du Comité international permanent de la gauche pour la paix au Moyen-Orient ».

Ce comité a été constitué. Il définit son orientation dans une revue « Eléments » (voir le numéro 2-3, mai 1969; pour adresse : 15, rue des Minimes, Paris 3e), sur laquelle nous attirons l'attention de nos lecteurs.

La prise de position d'« Eléments » rejoint celle que nous avions défendue dans « Domaine public » au lendemain de la guerre des Six jours.

Reprenons quelques-unes des thèses du Comité en précisant que la revue « Eléments » est riche d'interviews diverses de Palestiniens et d'Israéliens.

L'idée fondamentale est que la gauche internationale (le terme est vague, mais il regroupe en gros une famille d'esprits, socialiste, avec toutes les nuances que cela peut comporter, et démocratique, c'est-à-dire ni stalinienne, ni maoïste), que cette gauche a mieux à faire que d'alimenter le climat d'exaltation qui enveloppe la crise du Moyen-Orient.

Le conflit entre Israël et les pays arabes réveille des passions idéologiques. La propagande à l'échelle mondiale est un aspect très important de la lutte. Or ce n'est pas le rôle de la gauche que de donner dans la surenchère de ces propagandes-là, que de tomber dans les simplismes sur le caractère « socialiste » des pays arabes. Ce n'est d'ailleurs que trop facile de vivre, dans le confort, à distance, son épopée en chambre.

Désexaltation d'abord.

Reconnaissance des faits nationaux ensuite. Le paradoxe de la situation au Moyen-Orient est bien l'importance des réalités nationales dans une région où elles n'avaient pas du tout le même caractère historique qu'en Europe. L'on assiste non pas à un affrontement de nationalités ancestralement rivales, mais à un affrontement de nationalités naissantes. L'existence nationale d'Israël ne peut plus être contestée. Mais apparaît parallèlement la volonté quasi-nationale de la Palestine d'exister en tant qu'Etat, volonté d'ailleurs méconnue ou étouffée par les autres Etats arabes, l'Egypte réclamant Gaza ou la Jordanie, la Cisjordanie.
Certains Israéliens et certains Palestiniens parlent tour à tour de l'existence d'un Grand Israël et d'une Grande Palestine où, dans l'égalité des droits, tous cohabiteraient pacifiquement. C'est une utopie. Le réalisme (même si les circonstances sont aujourd'hui contraires) serait d'assurer d'abord l'existence de deux Etats, l'un israélien, l'autre palestinien, qui seraient, inévitablement, appelés à collaborer.
Une telle solution aurait l'avantage de désarabiser le conflit et par conséquent de le désinternationaliser. Car il est évident que les grandes puissances n'interviennent dans cette affaire (à la fois pour l'empêcher de dégénérer, mais aussi pour entretenir la plaie et pour l'exploiter stratégiquement) que dans la mesure où les intérêts que représente l'ensemble du monde arabe sont en jeu.
Rechercher une solution par la reconnaissance de la nationalité palestinienne dont l'indépendance serait fondée territorialement, telle est la voie préconisée par les rédacteurs d'« Eléments ».
« Le territoire qu'on appelle Palestine s'étend en fait des deux côtés du Jourdain. Ce territoire est revendiqué par deux peuples, le peuple judéo-israélien, et le peuple arabo-palestinien. Dans ce territoire, il y a place pour deux Etats, parallèles, indépendants ».
Mais cette utopie ne deviendra projet réalisable que si la gauche, dans la mesure de ses forces, favorise les dialogues, évite le conformisme, les anti-impérialismes verbaux et démontre ce qu'il y aurait, dans la sagesse de la solution bi-nationale, de vraiment audacieux.